



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 9/7/26

ID : 031-213104219-20260708-DEL2026_06_14-DE



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 8 juillet 2026

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

L'an deux mille vingt-six et le huit juillet à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

2 juillet 2026

DATE D'AFFICHAGE

2 juillet 2026

Etaient présents : 22

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES,
GIRAUD, SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, NIECHE, BESOMBES,
LOISEAU, MIJOLE, LICTEVOUT, GOUSSET

Procurations : 04

M. LE BOUEDEC avait donné procuration à M. BESOMBES
M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme BESOMBES
Mme DEMAJEAN avait donné procuration à M. LICTEVOUT
M. CAZES avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 01

Mme SAUVAGNAT

Mme PEREZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-06-14

AMF 31 – Acceptation d'un Don à la commune

A l'occasion de l'incendie qui a détruit le Centre technique Municipal, la Commune a perdu l'intégralité de son matériel électoral (urnes, panneaux, grilles, isolements...). Les estimations pour remplacer l'ensemble de ce matériel se montent à près de 18 000 € et pour l'instant, la Commune n'a pas encore perçu de remboursement pour ces dépenses.

L'Association des Maires de France de Haute-Garonne a souhaité faire un geste de soutien exceptionnel à notre commune touchée par cette catastrophe et a décidé de faire un don d'un montant de 2 000 € pour contribuer à l'achat de ces nouveaux matériels.

S'agissant d'un don grevé d'une condition, il est nécessaire que le Conseil Municipal accepte celui-ci.

Il est donc proposé au Conseil d'accepter le don de l'AFM 31.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

A l'unanimité / à la majorité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

ACCEPTE le don de 2 000 € de l'AFM 31 pour contribuer à l'acquisition du nouveau matériel destiné à l'organisation des élections.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 8 juillet 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

